

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 24 septembre 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 18 septembre 2018 s'est réuni le lundi 24 septembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, Galdin Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, ANGELY Lydie, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, SPECOGNA Marilyn, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine
Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, CAMPS Brigitte, HOSPITAL Michel, BROUILLON Hervé, CILLIERES Charles, Patrick MAURIN, MANIER Bernard

Pouvoirs : de CAMPS Brigitte à MUNOZ Yolande, de BROUILLON Hervé à CALZAVARA Martine, de MAURIN Patrick à DALLA SANTA Jean-Christophe, de HOSPITAL Michel à LABARDIN Philippe, de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël

G.12

Versement par VGA du Loyer de l'îlot des Capucins à la Mission locale

La commune de Marmande a signé une convention de location de locaux municipaux le 24 janvier 2005 avec la Mission Locale de la Moyenne Garonne en vue de mettre à disposition un ensemble de bâtiments situés 2 rue de l'Observance et constituant une partie de l'îlot des Capucins. La convention fixait le cout des charges liées à l'énergie et le loyer à 17.278€.

La convention prévoyait dans son article 6 que cette somme était à la charge de la communauté de communes du Val de Garonne (devenue depuis communauté d'agglomération) car la Mission Locale relevait de ses compétences.

Situation actuelle :

Le site de l'îlot des Capucins est en cours d'acquisition par la communauté d'agglomération, en vue d'y installer un Pôle Jeunes en 2020, regroupant la Mission Locale et plusieurs organismes œuvrant à destination des jeunes.

Dans la perspective des travaux à venir, la Mission Locale de la Moyenne Garonne a été obligée de déménager sur un autre site situé dans les anciens locaux des ASSEDICS, rue des Isserts à Marmande. Elle assume à présent directement le versement d'un loyer et le paiement des fluides.

Proposition :

Le déménagement des services de la Mission Locale de la Moyenne Garonne étant effectif depuis le 1^{er} mai 2018, il convient de résilier la convention de mise à disposition des locaux. Concernant le versement à la mairie de Marmande du loyer et des charges par la communauté d'agglomération, celui-ci doit être calculé au prorata temporis de l'occupation du site, soit 4 mois d'occupation sur 12 mois. Soit le calcul suivant : $(17.278\text{€}/12)*4 = 5.759\text{€}$.

**Le Conseil municipal
après en avoir délibéré**

- Prend acte** du déménagement de la Mission Locale de la Moyenne Garonne à compter du 30 avril 2018
- Décide** de résilier la convention de location de locaux municipaux entre la commune de Marmande et la Mission Locale de la Moyenne Garonne avec effet à la date de la délibération
- Décide** de fixer le montant du loyer et des charges sur la base des 4 mois d'occupation pendant l'année 2018, soit 5.759€
- Précise** que cette somme sera réclamée à la communauté Val de Garonne Agglomération au titre du remboursement des charges de structures de la Mission Locale de la Moyenne Garonne
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette opération.


Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 septembre 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



The image shows a circular official stamp of the Mairie de Marmande (Municipality of Marmande) on the left, containing the text 'MAIRIE DE MARMANDE' and '13700 Val de Garonne'. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Daniel Benquet'.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 27.09.2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 27.09.2018..

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

The seal is circular with the text "MAIRIE DE MARMANDE" around the top and "147 LOIR ET CHER" around the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a castle tower.